



Congés payés suite accident travail

Par ersaloma

bonjour,

je suis en accident de travail depuis le 31/08/2012.

A ce jour, il me reste 11 jours de congés payés 2012 que je n'ai pas pu prendre suite à cet accident de travail.

Donc, que deviennent ces congés payés sachant que je ne reprendrais pas mon emploi avant quelques mois encore?

- me sont-ils dû?
- sont-ils perdus définitivement?
- ou autres ?

Merci de vos réponses.
Cordialement.